

Le 18 avril 2024
Le 18 avril 2024

Le Principal
Le Principal
Aux

Parents d'élèves de 3^o
Parents d'élèves de 3^o

SOMMAIRE MEMENTO « ORIENTATION PHASE DEFINITIVE MAI 2024 »

Introduction : orientation ET affectation

- I- Les modalités des demandes définitives d'orientation ET de vœux : télé-services et fiche de vœux
- II- Les dates de l'orientation et de l'affectation 3^o
- III-La demande de niveau d'orientation - phase définitive
 - A/ La demande définitive de fin d'année concerne un ou plusieurs niveaux d'orientation après la 3^o.
 - B/ Panachage de vœux
- IV – Niveau d'orientation demande définitive des familles et conseil de classe - réponse définitive du conseil de classe aux demandes des familles
 - A/ Demandes définitives des familles et conseil de classe du 3^{ème} trimestre
 - B / Le doublement en classe de 3^o
 - B-1 Le doublement exceptionnel , préalable au conseil de classe*
 - B-2 Suite au conseil de classe, en cas de désaccord*
 - B-2 Cas de la non affectation*
 - C / Communication aux familles des avis des conseils de classe
- V- Les demandes de vœux d'affectation - télé-services et fiche de vœux
- VI- Vœux en 2^oGénérale et Technologique (2^oGT)
 - A/ Affectation en 2^{de} GT de droit dans le lycée de secteur
 - B/ Réforme du lycée et dérogation au secteur scolaire pour la 2^oGT
 - C / 2^oGT à enseignements priorités
 - C-1 / Les langues vivantes rares soumises au barème*
 - C-2 / Les 2^oGT spécifiques priorités soumises au barème*
 - C-3 / Valorisation de la voie technologique (STI2D et STL)*
 - D- Les formations artistiques soumises à recrutement particulier et au barème
 - E / Sections sportives
 - E-1 Sections sportives d'excellence*
 - E-2 Les autres sections sections sportives*
 - F/ 2^oGT « Arts du cirque » Lycée Le Garros à Auch (32) - recrutement national –
 - G/ Panachage enseignements priorités et dérogation au secteur scolaire
 - H / 2^oGT avec section européenne ou de langues orientales
 - I- 2^oGT et lycée privé
- VII – Vœux en voie professionnelle
 - A / Transformation de la voie professionnelle et les familles de métiers
 - Les familles de métiers et les spécialités rattachées*
 - La palette de métiers de l'enseignement agricole*
 - B / Les spécialités professionnelles hors familles de métiers
 - B-1 Dans l'Education Nationale*
 - B-2 Dans le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire*
 - C / Les CAP

D/ Les formations professionnelles à recrutement spécifique

E/ La « classe passerelle » vers la voie professionnelle au lycée Stéphane Hessel et au lycée Gisèle Halimi

F/ Voie professionnelle et enseignement privé ou MFR

VIII - L'apprentissage

IX- Dispositif DALY Lycéens

X-- Parcours spécifique voie professionnelle– Bonus médical hors ULIS

XI– Affectation dans les lycées de l'Académie de Toulouse –La télé-inscription Teleservices -SLI

XII– Demandes et affectations dans un lycée hors Académie de Toulouse

XIII- ENT et orientation

Le 18 avril 2024

Le Principal
Aux

Parents d'élèves de 3^o

Objet : phase définitive d'orientation et vœux post-3^o

Madame, monsieur,

La phase définitive d'orientation des élèves de 3^o débute à partir du **6 mai 2024**. Elle va courir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette phase importante associe **orientation ET affectation**

- **orientation** : formulation de votre part de demandes définitives de niveaux d'orientation **ET** de vœux d'affectation par voie télématique (2 entrées sont à effectuer par 2 services en ligne complémentaires contre 1 entrée lors du 2^{ème} trimestre - Service en Ligne en Ligne Orientation (SLO) et Service en Ligne en Ligne Affectation (SLA)

1- par le module Service en Ligne en Ligne Orientation (SLO) : par la même entrée qu'au 2^{ème} trimestre vous formulez un ou plusieurs niveaux d'orientation définitif

- ★ 2^oGT ou 2^o Spécifique (*)
- ★ 2^o Professionnelle
- ★ 1^{ère} année de CAP

(*) une seconde spécifique est une 2^oGT qui prépare à une famille de métiers de la voie technologique (cf. *Partie VI-C2*)

2- par le module Service en Ligne en Ligne Affectation (SLA) : ouvert uniquement au 3^{ème} trimestre cette 2^{ème} partie vous permet de formuler des vœux d'affectation pour votre enfant

Ex de vœu : 2^oGT au lycée St Exupery de Blagnac

Ex de vœu : 2^o Pro métiers de la beauté et du bien être au lycée Hélène Boucher

- **orientation** : réponse définitive du conseil de classe mi juin suite à vos demandes
- **orientation** : phase de dialogue en cas de désaccord (cf. partie II)
- **affectation** : affectation de votre enfant par les services académiques fonction des réponses définitives du conseil de classe et de vos demandes de vœux
- **affectation** : inscription dans le lycée d'affectation

Bien que liées, orientation et affectation sont dissociées afin de faciliter la phase terminale d'orientation et de préparer au mieux la rentrée de septembre dans les lycées d'accueil, en lien avec le Rectorat, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute Garonne et les lycées.

I- Les modalités des demandes définitives d'orientation ET de vœux de la part des familles

Cette phase se déroule selon deux modalités

1- **soit de manière dématérialisée** comme au 2ème trimestre par l'application **Téléservices** - Services en Ligne Orientation (SLO) **ET** Service en Ligne en Ligne Affectation (SLA).

Dans ce cas, les familles saisissent directement via l'application Téléservices

- * leur demande définitive de niveau d'orientation
- * les vœux d'affectation souhaités par ordre prioritaire

<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>



ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

12 avril 2024

Mise à jour d'ÉduConnect le 17/04/2024

Le 17/04/2024 de 13h à 15h, une mise à jour aura lieu sur ÉduConnect. Cette intervention ne coupera pas les accès aux services, cependant vous ne pourrez pas modifier vos informations de compte durant tout le temps de l'opération.

9 avril 2024

Attention aux campagnes de mails et de SMS frauduleux !

Les SMS envoyés par ÉduConnect ne contiennent aucun lien. Vérifiez bien l'adresse du site avant de vous connecter <https://educonnect.education.gouv.fr>

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Choisir le compte « Responsable élève » et suivre la procédure pour les 2 modules SLO et SLA

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

12 avril 2024

Mise à jour d'ÉduConnect le 17/04/2024

Le 17/04/2024 de 13h à 15h, une mise à jour aura lieu sur ÉduConnect. Cette intervention ne coupera pas les accès aux services, cependant vous ne pourrez pas modifier vos informations de compte durant tout le temps de l'opération.

9 avril 2024

Attention aux campagnes de mails et de SMS frauduleux !

Les SMS envoyés par ÉduConnect ne contiennent aucun lien. Vérifiez bien l'adresse du site avant de vous connecter <https://educonnect.education.gouv.fr>

2- **soit de manière "papier" (*)** par le document « Recueil de candidatures après la 3ème »

Dans ce cas, les saisies des demandes des familles sont faites directement par l'établissement sur le ou les niveaux d'orientation exprimés+ les vœux formulés

IMPORTANT : la 1ère modalité est à privilégier par les familles. La seconde (support papier) s'adresse plus spécifiquement aux familles qui éprouvent des difficultés pour la saisie en ligne

(*) ce document papier est remis aux élèves dont les familles éprouvent des difficultés pour utiliser l'application Téléservices. Des exemplaires types sont également à disposition dans la rubrique "Orientation après la 3ème" en page d'accueil de l'ENT et au secrétariat de direction

Quelque soit la modalité retenue par les familles cette phase est extrêmement importantes et concerne chaque élève de manière personnalisée.

Elle nécessite un travail individualisé tant dans la préparation des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, la réalisation du projet d'orientation de votre enfant que les affectations après la classe de 3^{ème}.

Elles nécessitent vigilance et un strict respect des dates.

II- Les dates de l'orientation et de l'affectation 3°

1- Du mardi 7 mai au lundi 20 mai minuit : saisie des demandes de niveau d'orientation post 3° ET des vœux d'affectation par **l'application Téléservices – SLA / SLO**

2-Du mardi 7 mai au vendredi 17 mai : recueil des demandes définitives des familles par **support papier** .
Le document « Recueil de candidatures après la 3ème » complété est à remettre à la professeure principale pour le 17 mai dernier délai

3-Conseils de classe 3° : entre le 3 et le 6 juin

4- Réception des familles en cas de désaccord sur au moins un niveau d'orientation : suite aux conseils de classe et jusqu'au mardi 11 juin

5- Date limite de dépôt des dossiers d'appel aux commissions d'appel en cas de désaccord persistant avec les familles : Mercredi 12 juin

6- Commissions d'appel 3° : jeudi 13 juin

7-NOUVEAU : tour dit de sécurisation pour les candidatures à la voie professionnelle

Le Ministère de l'Education Nationale a donné comme objectif 0 non affecté pour la rentrée 2024. Cet objectif se décline par plusieurs démarches qui encadrent en amont et en aval l'affectation des élèves pour la voie professionnelle

- ⑩ extension de l'offre de formation professionnelle sur le territoire national pour le contrat Etat Régions
- ⑩ étendre l'accompagnement des élèves et des familles dans la formulation des vœux vers la voie professionnelle
- ✓ lors de la phase de formulation des vœux (du 6 au 20 mai)
 - ✓ lors de la phase intermédiaire fin de formulation des vœux et début des conseils de classe : lecture en équipe des vœux professionnels et projection pour l'affectation : si nécessaire l'établissement contacte les familles avec possibilité pour reformuler ou étendre les vœux professionnels (entre le 21 et le 31 mai - saisie en établissement dans ce cas)
- ⑩ entre les conseils de classe et la publication des résultats prévue le 6 juin ; les services académiques organisent cette année **un tour dit de sécurisation sur l'ensemble des vœux de la voie professionnelle**
- ⑩ **pour les élèves dont l'affectation n'est pas sécurisée sur au-moins des vœux, les familles sont contactées par les collègues entre le 17 et le 21 juin pour élargir leurs vœux d'affectation** - saisie en établissement dans ce cas

8- Diffusion des résultats de l'affectation post 3° - Remise des pochettes individualisées aux élèves **Jeudi 27 juin matin**

9- Début des inscriptions dans les lycées suite au résultat de l'affectation : à partir du 27 juin (les dates des inscriptions sont communiquées par les lycées)

IMPORTANT : les familles sont invitées à faire une pré-inscription en ligne par l'application Téléservices - Service en Ligne d'Inscription (SLI) entre le 27 juin et le 1er juillet
SLI ne remplace pas la remise d'un dossier d'inscription au lycée suite à la connaissance de l'affectation

10 - Entretien avec les familles en cas uniquement de non affectation ou de liste supplémentaire dans la voie professionnelle - reformulation possible de vœux pour le 2ème tour sur places vacantes : du jeudi 27 juin au vendredi 5 juillet midi

11 - Diffusion des résultats de l'affectation du 2ème tour - voie professionnelle uniquement vendredi 5 juillet après-midi

A partir de lundi 8 juillet : inscription dans les lycées professionnels suite à résultats affectation 2ème tour

12- Entretiens et propositions d'affectation sur places vacantes au 3ème tour (fin août -début septembre) ; pour les élèves sans solutions d'affectation – uniquement sur la voie professionnelle

NOUVEAU (décret du 14 février 2024) : les élèves de moins de 16 ans sans solution d'affectation début septembre font leur rentrée dans leur établissement d'origine qui les accompagne pour un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle

IMPORTANT : se référer aux dates spécifiques dans les paragraphes suivants pour les demandes de dérogation au secteur scolaire (2°GT uniquement) , les demandes pour parcours priorités (2°GT spécifiques uniquement) , modifications de rattachement au secteur scolaire, demande de bonus handicap hors ULIS (voie professionnelle uniquement) , apprentissage

III-La demande de niveau d'orientation - phase définitive

Cette demande obligatoire de la part de la famille se fait

- Soit par l'application Téléservices
- Soit par la fiche papier -fiche de vœux 3ème trimestre

} cf. partie I

La demande définitive est la suite du 2^{ème} trimestre.

Le conseil de classe a déjà émis des avis provisoires d'orientation pour votre enfant afin d'éclairer au mieux votre choix définitif, suite à vos demandes provisoires

A/ La demande définitive de fin d'année concerne un ou plusieurs niveaux d'orientation après la 3°. La demande porte sur

- 2° générale et technologique
- 2° professionnelle
- 1ère année de CAP

ATTENTION : la voie professionnelle (2° Pro ou CAP se fait soit par le cursus scolaire soit par apprentissage – cf parties VII et VIII)

B/ Panachage de vœux : comme au trimestre précédent vous pouvez panacher les niveaux, c'est-dire demander différents niveaux d'orientation.

Ex 1: envisager une 2^{nde} générale et technologique ainsi qu'une 2^{nde} professionnelle au vu du projet et des capacités de votre enfant, et des avis provisoires du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.

Ex 2 : envisager une 2^{nde} professionnelle et une 1ère année de CAP au vu du projet et des capacités de votre enfant, et des avis provisoires du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.

Fiche papier uniquement : en cas de panachage de vœux numéroté par ordre de priorité votre préférence

IV – Niveaux d'orientation : demande définitive des familles et conseils de classe - réponse définitive du conseil de classe aux demandes des familles

A/ Demandes définitives des familles et conseil de classe du 3^{ème} trimestre

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre va émettre une proposition définitive sur l'ensemble des demandes des familles en terme de niveau :

- 2°générale et technologique
- et/ou vers la voie professionnelle :2° professionnelle et/ou 1^{ère} année de CAP

Cas n°1 : la proposition d'orientation définitive du conseil de classe est conforme aux demandes définitives de la famille (cas le plus fréquent). La proposition du conseil de classe devient décision d'orientation

Cas n°2 : la proposition d'orientation définitive du conseil de classe n'est pas conforme aux demandes définitives de la famille. En cas de désaccord sur au-moins un niveau de formation demandé par la famille, une phase de dialogue s'engage avec le chef d'établissement dans les 3 jours suivants le conseil de classe (cf. Il les dates - cette phase de dialogue va jusqu'au mardi 11 juin)

A l'issue de cette phase de dialogue avec l'élève et sa famille, le chef d'établissement émet une proposition définitive en lien avec le professeur principal, en s'appuyant sur les avis trimestriels du conseil de classe, les résultats de l'élève (notes et niveaux de maîtrise des compétences du socle) et dans l'intérêt de l'élève.

Cette proposition concertée peut être soit

- conforme à l'avis définitif du conseil de classe
- conforme à la demande initiale de la famille (dans ce cas un stage de remise à niveau peut être proposé à l'élève en lien avec le lycée demandé)

Dans tous les cas, la proposition définitive du chef d'établissement est motivée dans l'intérêt de l'élève en terme de capacités et de niveaux de connaissances et compétences

La famille peut alors

- soit accepter la proposition du chef d'établissement. Dans ce cas, la famille peut reformuler des vœux d'orientation en accord avec la décision concertée d'orientation
- soit maintenir sa demande initiale malgré la proposition motivée du chef d'établissement. Deux nouvelles possibilités s'ouvrent

- familles et chef d'établissement se mettent d'accord dans l'intérêt de l'élève
- le désaccord persiste et la famille peut soit demander le doublement, à condition que l'élève n'ait pas déjà doublé, soit elle saisit la commission d'appel départementale (1)

(1) dans ce cas uniquement et en toute connaissance de cause, la famille peut saisir dans un nouveau délai de 3 jours la commission d'appel départementale qui statuera sur l'orientation demandée par la famille.

Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation ou de redoublement et sont définitives

La saisie de la commission d'appel départementale n'intervient qu'en tout dernier recours et à titre exceptionnel.

B / Le doublement en classe de 3^{ème} (décret n°2018-119 du 20 février 2018 – articles D331-34, D331-35, D331-46, D331-56, D331-57 et D331-64 du Code de l'Éducation)

Le doublement n'est pas une voie d'orientation et ne peut constituer un choix préalable de la part de la famille, sauf cas exceptionnels ci-dessous.

B-1 / Préalablement aux conseils de classe, à condition que l'élève n'ait pas déjà d'année de retard : cette mesure ne peut concerner qu'un nombre très limité d'élèves

la décision de doublement est exceptionnelle et d'ordre pédagogique. Elle peut être demandée par la famille exceptionnellement C

- Soit lorsque les mesures d'accompagnement pédagogiques mises en place n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage de l'élève.
- Soit lorsqu'une rupture significative de scolarité a été constatée durant l'année scolaire pour raisons médico-sociales et lorsque les mesures pédagogiques et/ou médico-sociales d'accompagnement n'ont pu pallier aux difficultés de l'élève

B-2 / Suite au conseil de classe et lors de la rencontre avec le chef d'établissement en cas de désaccord sur au moins un niveau d'orientation :

Lorsque les parents de l'élève n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées à l'issue de la phase de dialogue avec le chef d'établissement, **ils peuvent de droit obtenir le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année.***

B-3 / Cas de la non affectation :

De même suite à l'ensemble des cours d'affectation et après dialogue avec le chef d'établissement ou son représentant, en cas de non affectation par les services académiques, fonction des vœux demandés, la famille peut demander le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année (*)

(*) Le droit au maintien en cas de non affectation dans la limite d'une seule année, court jusqu'à la rentrée scolaire suivante. L'inscription dans le collège d'origine est dépendant des places disponibles

C / Communication aux familles des avis des conseils de classe

Les avis des conseils de classe sont communiqués aux familles par l'application Téléservices et sont portés sur le bulletin du dernier trimestre, comme au trimestre précédent.

V- Les demandes de vœux d'affectation

Cette **deuxième partie de l'orientation est complémentaire** à la demande définitive de niveau d'orientation (cf. Parties III et IV)

Elle est **obligatoire en fin de 3^e et doit être en concordance avec les niveaux de formation demandés**. Elle se fait en amont des conseils de classe et selon les deux mêmes modalités que précédemment

- Soit de manière dématérialisée par l'application Téléservices -Services en Ligne Affectation (SLA)
- Soit par le dossier papier " dossier de candidature après la 3^eme - recueil des vœux"

Rappel : la procédure papier concerne plus spécifiquement les familles qui éprouvent des difficultés pour la saisie en ligne.

Dans ce cas uniquement , la saisie dans l'application SLA se fait par l'établissement

Chaque famille peut formuler jusqu'à 15 vœux maximum

- **10 vœux académiques**
- **5 vœux nationaux**

**L'ensemble des vœux que vous formulez est par ordre préférentiel.
Leur ordre est donc important**

VI- Vœux en 2^eGénérale et Technologique (2^eGT) :

A/ Affectation en 2^{nde} GT de droit dans le lycée de secteur

Le lycée de secteur est déterminé par la domiciliation du ou des responsable légal de l'élève

- ⑩ déterminer le lycée de secteur par le site régional en ligne
https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges-lycees_publics_occitanie/
- ⑩ rechercher le lycée de secteur par les annexes de sectorisation des lycées disponibles auprès des professeurs principaux ou dans la rubrique « Orientation après la 3^eme » de l'ENT.

En cas de parents séparés, c'est l'adresse du responsable légal (e) 1 communiquée lors de l'inscription qui est prise en compte.

➤ **Parents séparés et modification de domiciliation principale de l'élève lors des vœux ou à la rentrée de septembre 2024** et donc de lycée de rattachement **ET** si le Juge aux Affaires Familiales (JAF) n'a pas statué sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, un accord écrit signé par les deux parents déterminant d'un commun accord le domicile pris en compte pour l'affectation dans le lycée est à remettre au Principal pour le **vendredi 31 mai dernier délai**, accompagné de deux justificatifs de domicile récents de la part du parent prenant la domiciliation principale (cf *tableau des pièces justificatives ci-dessous*)

➤ **En cas de garde alternée**, les parents doivent désigner d'un commun accord l'un des deux lieux de résidence, afin de déterminer le lycée de secteur. Dans ce cas, un courrier signé des deux parents est transmis au Principal du collège pour **le vendredi 31 mai dernier délai**, accompagné de deux justificatifs de domicile récents de chacun des parents (cf *tableau des pièces justificatives ci-dessous*)

L'établissement de secteur ne peut pas être celui situé à mi chemin du domicile des deux parents

En cas de désaccord persistant ou d'opposition entre les parents quant au lycée d'affectation de leur enfant et en cas d'absence de décision du JAF, le chef d'établissement saisit la DSDEN 31

Le DASEN a la possibilité de prononcer une affectation provisoire afin de préserver le droit à l'instruction de l'enfant, en attente d'accord entre les parents ou de décision de justice

➤ **Hébergement exceptionnel de l'élève chez un tiers hors présence des responsables légaux** : ces hébergements exceptionnels concernent des problématiques sociales et/ou familiales, des cas de mutation professionnelles des parents

Les familles doivent fournir les justificatifs nécessaires **ET** l'hébergeur doit nécessairement fournir une attestation d'hébergement disponible sur le site du service public , accompagnée des pièces justificatives demandées (*cf tableau des pièces justificatives ci-dessous*)

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement>

Les attestations d'hébergement sur papier libre ne sont pas prises en compte par le Rectorat

TABLEAU DES PIECES JUSTIFICATIVES DE DOMICILIATION A FOURNIR SI NECESSAIRE

Justificatif de domicile de la résidence principale : à fournir obligatoirement	+ un justificatif de la liste ci-dessous
Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition avec l'adresse.	- Titre de propriété ou contrat de bail (location) en cours de validité (= avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts) - Attestation de la CAF à l'adresse actuelle, si les prestations versées concernent les aides au logement - Attestation de la sécurité sociale à l'adresse actuelle - Attestation d'assurance logement de moins de 6 mois (logo de l'assurance lisible)

► **En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste ci-dessus devront impérativement être fournis.**

Ces justificatifs devront être photocopiés ou scannés sous format numérique. **Aucune photo ni capture d'écran ne pourra être acceptée**

IMPORTANT : Lors de la campagne d'affectation, le Rectorat de Toulouse pourra mettre en place un contrôle des adresses des familles renseignées dans AFFELNET-Lycée.

Pour en savoir plus, le site EDUSCOL sur l'autorité parentale en milieu scolaire
<https://eduscol.education.fr/2284/1-autorite-parentale>

B/ Réforme du lycée et dérogation au secteur scolaire pour la 2°GT :

La réforme du lycée renforce la sectorisation. Chaque famille à cependant la possibilité de formuler **une seule demande de dérogation sur les 2°GT uniquement , hors enseignements spécifiques** afin que son enfant soit scolarisé dans un établissement de son choix

Pour cela compléter l'annexe « demande d'assouplissement de la carte scolaire (dérogation 2nde) » accompagnée des pièces justificatives, **à remettre au Principal pour le vendredi 31 mai dernier délai**

Dans ce cas, renseigner la demande de vœux de la manière suivante

- **en vœu 1 : une 2°GT vers le lycée souhaité en dérogation**
- **en vœu 2 : une 2°GT vers le lycée de secteur**

Les demandes de dérogation au lycée de secteur sont examinées par la commission départementale d'affectation au vu du nombre de places disponibles dans les lycées demandés

C / 2°GT à enseignements priorités

Certains enseignements optionnels en 2°GT ou parcours scolaires ne sont pas proposés dans tous les lycées
Ces enseignements ou parcours sont dits « priorités ».

Ils peuvent être soit contingentés, c'est à dire en nombre de places limités ou de secteur scolaire de substitution

C-1 / Les langues vivantes rares priorités soumises au barême

Langues	Lycées
Arabe	Fermat Berthelot
Chinois	Ozenne J,Baker (ex lycée polyvalent Rive Gauche) Bellevue Berthelot P.P.Riquet
Hébreu	Fermat
Italien	V.Hugo Berthelot
Japonais	Berthelot Ozenne
Occitan	Saint sernin C.Royer
Polonais	Saint Sernin
Portugais	Berthelot V.Hugo
Russe	Saint Sernin

Pour les langues vivantes rares, pas de demande de dérogation mais admissibilité soumise au barême (résultats scolaires et niveau de maîtrise du socle) avec nombre de places limités

Dans ce cas, renseigner la demande de vœux de la manière suivante

- en vœu 1 : une 2°GT vers le lycée souhaité avec la ou les langues rares
- en vœu 2 : une 2°GT vers le lycée de secteur

C-2 / Les 2°GT spécifiques priorités soumises au barême

Formations priorités	Lycées
2nde Générale et technologique spécifique STHR SC.&TEC. HOTELLERIE.RESTAURATION	Lycée Hôtellerie et tourisme Occitanie
2nde Générale et technologique spécifique CCDES Création et culture-design	Lycée Les Arènes Lycée J.Baker (ex lycée polyvalent Rive Gauche)
2nde Générale et technologique spécifique EATDD Ecologie.-Agronomie.-Territoire.-Développement -Durable	Lycée agricole d'Ondes Lycée agricole Toulouse Auzeville

Ces formations sont comme les langues vivantes rares soumises au barème (résultats scolaires et niveau de maîtrise du socle) avec nombre de places limitées

Comme pour les langues rares, pas de demande de dérogation

Dans ce cas, renseigner la demande de vœux de la manière suivante

- en vœu 1 : une 2^oGT vers le lycée souhaité avec la ou les formations prioritaires
- en vœu 2 : une 2^oGT vers le lycée de secteur

C-3 / VALORISATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE : Pour favoriser la réussite des baccalauréats technologiques STI2D et STL qui sont porteurs d'insertion et de nombreuses poursuites d'étude mais restent encore méconnus, il est possible de déroger au secteur scolaire pour la découverte de ces deux séries dès la classe de 2nde GT dans certains établissements de l'académie, en choisissant une des options suivantes :

- ⑩ Sciences de l'Ingénieur
- ⑩ Création et Innovation Technologiques
- ⑩ Biotechnologies
- ⑩ Sciences et Laboratoire

A noter : la demande de vœux prioritaires ne peut être faite qu'à la condition que ces options ne soient pas présentes dans le lycée de secteur.

Si vous souhaitez demander une de ces options et que vous ne dépendez pas des lycées ci-dessous, renseigner la demande de vœux de la manière suivante (cf ci-dessous) ET compléter la fiche académique « Demande de VŒU PRIORISE - SI/CIT/Biotech./ SL - Entrée en 2nde GT »

La fiche académique est à remettre impérativement au Principal pour le mercredi 15 mai 2024 qui transmettra aux lycées demandés

Formations technologiques prioritaires	Lycées
2-GT SC-IG SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (*) Options prioritaires - Sciences de l'ingénieur - Création et innovation technologique	<input type="checkbox"/> Colomiers –Victor Hugo <input type="checkbox"/> Muret – Charles de Gaulle <input type="checkbox"/> Toulouse - Déodat de Séverac <input type="checkbox"/> Toulouse - Stéphane Hessel <input type="checkbox"/> Gourdan Polignan - Paul Mathou
2-GT BIOTECH BIOTECHNOLOGIES Option prioritaire Biotechnologies	<input type="checkbox"/> Toulouse - Stéphane Hessel
2-GT SLABO SCIENCES ET LABORATOIRE Option prioritaire Sciences et laboratoire	<input type="checkbox"/> Toulouse - Déodat de Séverac <input type="checkbox"/> Gourdan Polignan - Paul Mathou <input type="checkbox"/> Pibrac – Nelson Mandela

(*) les options SI et CIT sont regroupées sous un seul vœu 2-GT SC-IG SCIENCES DE L'INGENIEUR

Dans ce cas, renseigner la demande de vœux de la manière suivante

- en vœu 1 : une 2^oGT vers le lycée souhaité avec la ou les formations technologiques prioritaires
- en vœu 2 : une 2^oGT vers le lycée de secteur

D- Les formations artistiques soumises à recrutement particulier et au barème

Formations artistiques	Lycées	Recrutement
Option facultative Danse ou Musique 2-GT 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DANSE / MUSIQUE	Saint Sernin	Uniquement pour les élèves hors secteur. Les élèves du secteur feront directement la demande lors de leur inscription. Dossier sur le site de l'établissement : Option danse ou Option Musique
Dispositif OPECO 2R-ACA OPECO 31 Option S2TMD 2 TH / INS / DAN 2NDE GT TMD	Saint Sernin	Uniquement pour les élèves de Haute-Garonne inscrits au conservatoire à rayonnement régional de Toulouse Dossier sur le site du conservatoire

IMPORTANT : Les élèves ne pourront être affectés qu'après sélection de leur dossier en commission de pré-affectation. **Il n'y a pas de demande de dérogation à faire.** Les familles sont invitées à saisir le vœu 2nde GT sur le lycée de secteur en dernier vœu afin de garantir une affectation

E / Sections sportives

E-1 / Sections sportive d'excellence :

SKI ALPIN – LPO Edmond Rostand – Bagnères de Luchon
GYMNASTIQUE – Lycée Privé le Ferradou - Blagnac
BASKET-BALL masculin – LPO Gallieni – Toulouse
BASKET-BALL féminin – LGT Joséphine Baker/LP Gisèle Halimi - Toulouse
FOOTBALL masculin – LPO Déodat de Séverac – Toulouse
RUGBY – LGT Bellevue - Toulouse
FOOTBALL féminin - LPO Simone de Beauvoir - Gragnague

Date limite de candidature : consulter les établissements

E-2 Autres sections sportives

Toutes les autres sections sportives scolaires doivent faire l'objet d'une demande de dérogation motif « parcours particulier

Voir les sites des lycées concernés

F/ 2°GT « Arts du cirque » Lycée Le Garros à Auch (32) - recrutement national –

Les élèves souhaitant suivre cet enseignement optionnel à recrutement national doivent télécharger le dossier sur le site du lycée <https://le-garros.mon-ent-occitanie.fr/>

Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives sera exigé (possibilité de le produire à la rentrée scolaire en cas d'admission).

Pour la date limite de retour des dossiers, les familles doivent se référer aux informations indiquées sur le site de l'établissement . Les candidatures seront examinées par une commission de validation. Les collèves seront informés des résultats de la commission par l'établissement

Toutes les demandes d'affectation pour une 2°GT à enseignement optionnel « rare » sont directement gérées par AFFELNET LYCEE et traitées au barème.

Pour cette demande, il n'est pas nécessaire de déposer une demande dérogation.

Dans ce cas, formuler sur la fiche de vœux

- en vœu 1 : une 2^oGT avec l'option « rare à recrutement académique" vers le lycée souhaitée (sans dérogation)
- en vœu 2 : une 2^oGT vers le lycée de secteur

G/ Panachage enseignements priorisés et dérogation au secteur scolaire

Les familles peuvent demander un assouplissement de la carte scolaire pour que leur enfant puisse intégrer un lycée hors secteur scolaire sur dérogation ET un parcours scolaire priorisé.

Dans ce cas renseigner les deux fiches spécifiques à remettre au Principal pour les dates mentionnées aux VI-B et VI-C/3 (*)

Dans ce cas, formuler sur la fiche de vœux

- en vœu 1 : une 2^oGT avec le parcours particulier « priorisé » vers le lycée souhaité
- en vœu 2 : une 2^oGT vers le lycée souhaité en dérogation
- en vœu 3 : une 2^oGT vers le lycée de secteur

(*) Rappel des dates remises des fiches spécifiques auprès du Principal

- ⑩ dérogation au secteur scolaire : pour le **vendredi 31 mai dernier délai**
- ⑩ fiche académique « Demande de Vœu PRIORISE - SI/CIT/Biotech./ SL - Entrée en 2^{de} GT » : pour le **mercredi 15 mai dernier délai**

H / 2^oGT avec section européenne ou de langues orientales

Les sections européennes ou de langues orientales existent dans les formations générales, technologiques et professionnelles et sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. **Le recrutement dans les sections européennes se fait dans le cadre de la carte scolaire pour la 2^{de} GT.** C'est au moment de l'inscription que l'élève pourra, avec l'accord de l'établissement, opter pour la mention européenne.

I/ **Demande de 2^oGT dans un lycée privé :** une poursuite d'étude en 2^oGT en lycée privé est **une démarche volontaire** de la famille.

Elle ne dispense pas de l'avis favorable du conseil de classe et de la décision d'orientation pour poursuivre en 2^oGT.

IMPORTANT : Afin d'éviter une multiplicité de vœux et de bloquer des places en lycée public, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant en lycée privé devront le mentionner en 1^{er} place sur la fiche de vœux

2 cas sont possibles :

1^{er} cas : la famille peut justifier par une attestation du lycée privé que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas uniquement, la saisie d'un vœu dans un lycée public n'est pas utile

2^{ème} cas : la famille ne peut pas justifier par une attestation du lycée privé que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas, porter en 2^{ème} position sur la fiche de vœux, un vœu non priorisé dans le lycée public de secteur

Même si vous avez effectué des démarches vers des lycées privés et quelles que soient les réponses qui vous ont été données, je vous conseille vivement de considérer que vous êtes en situation « 2^{ème} cas » et d'inscrire en 2^{ème} position un vœu non priorisé dans votre lycée de secteur, afin de vous assurer d'une affectation pour votre fille, fils à la rentrée.

VII – Vœux en voie professionnelle

Les formations de la voie professionnelle se font soit sous statut scolaire , soit par apprentissage

Les formations de la voie professionnelle se font selon les spécialités soit

- ⑩ en 3 ans par le bac professionnel
- ⑩ en 2 ans par le CAP , avec possibilité de rejoindre au terme de la formation la 1ère professionnelle pour le bac professionnel en 2 années supplémentaires

Tous les vœux en lycée professionnel sont contingentés, c'est-à-dire à capacités d'accueil limitées. Vous pouvez formuler jusqu'à 15 vœux.

Sur ces 15 vœux maximum

- 10 sont académiques
- 5 sont à recrutement national

**RECOMMANDATION : formuler plusieurs vœux de la voie professionnelle afin de se donner le maximum de chance d'être accepté (e)
Attention à l'ordre des vœux**

A / Transformation de la voie professionnelle et familles de métiers : La transformation de la voie professionnelle organise progressivement **la classe de 2° Professionnelle** par familles de métiers depuis la rentrée 2019, à partir de spécialités professionnelles communes

14 Familles de métiers sont proposées en 2° Professionnelle à la rentrée scolaire 2024

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Métiers de la relation client

Métiers de l'aéronautique

Métiers des industries graphiques et de la communication

Métiers de l'hôtellerie-restauration

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

Métiers de la beauté et du bien-être

Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Métiers des transitions numérique et énergétique

Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules

Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement.

Métiers de l'alimentation

Retrouvez les 14 familles de métiers, les spécialités rattachées, leurs descriptifs avec les vademecum correspondants à consulter ou télécharger

<https://eduscol.education.fr/3201/les-familles-de-metiers-en-seconde-professionnelle>

L'élève choisit d'abord une famille de métiers après la 3ème puis une spécialité au sein de chaque famille en 1ère professionnelle .

LES FAMILLES DE METIERS DES 2° PROFESSIONNELLES ET LES SPECIALITES RATTACHEES

1- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- ⑩ Travaux publics
- ⑩ Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros oeuvre)
- ⑩ Interventions sur le patrimoine bâti (option A Maçonnerie)
- ⑩ Interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente
- ⑩ Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture
- ⑩ Menuiserie aluminium-verre
- ⑩ Aménagement et finitions du bâtiment
- ⑩ Ouvrage du bâtiment : métallerie

2- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- ⑩ Gestion-administration
- ⑩ Logistique
- ⑩ Transport

3- Métiers de la relation client

- ⑩ Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial
- ⑩ Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- ⑩ Métiers de l'accueil

4- Métiers de l'aéronautique

- ⑩ Aéronautique option Avionique
- ⑩ Aéronautique option Système
- ⑩ Aéronautique option Structure
- ⑩ Aviation générale

5- Métiers des industries graphiques et de la communication

- ⑩ Façonnage de produits imprimés, routage
- ⑩ Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
- ⑩ Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées

6- Métiers de l'hôtellerie-restauration

- ⑩ Cuisine
- ⑩ Commercialisation et services en restauration

7- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- ⑩ Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie
- ⑩ Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture
- ⑩ Technicien géomètre-topographe

8- Métiers de la beauté et du bien-être

- ⑩ Esthétique cosmétique parfumerie
- ⑩ Coiffure

9- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

- Microtechniques
- Fonderie
- Technicien modelleur
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Traitements des matériaux
- Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production
- Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillage

10- Métiers des transitions numérique et énergétique

- Maintenance et Efficacité Énergétique
- Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies renouvelables
- Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Systèmes numériques Option A Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
- Systèmes numériques Option B Audiovisuels, réseau et équipements domestiques
- Systèmes numériques Option C Réseaux informatiques et systèmes communicants

11- métiers de la maintenance des matériels et des véhicules

- Maintenance des véhicules Option A Voitures particulières
Maintenance des véhicules Option B Véhicules de transport routier
- Maintenance des véhicules Option C motocycles
 - Maintenance des matériels Option A matériels agricoles
 - Maintenance des matériels Option B matériels de construction et manutention
 - Maintenance des matériels Option C matériels d'espaces verts

12- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

- Pilote de ligne de production
- Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
 - Technicien de scierie
 - Maintenance des systèmes de productions connectés

13- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

- Technicien fabrication bois et matériaux associés
- Technicien menuisier agencier
- Étude et réalisation d'agencement

14- Métiers de l'alimentation

Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Poissonnier-écailler-traiteur

 **A ces 14 familles de métiers de l'Education Nationale, s'ajoutent la palette des métiers de l'enseignement agricole , gérées par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**

1- Métiers de l'alimentation - bio-industries - laboratoire

Laboratoire contrôle qualité
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques

2- Métiers de la nature – jardin – paysage - forêt

Aménagements paysagers
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune

3- Métiers des productions et des conduites de gestion

Agroéquipement
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

4- Métiers du conseil - vente

Technicien conseil vente en alimentation
Technicien conseil vente en animalerie
Technicien conseil vente univers jardinerie

5- Métiers de la mer

Conduite et gestion des entreprises maritimes de commerce et plaisance professionnelle – option voile
Conduite et gestion des entreprises maritimes de commerce et plaisance professionnelle – option yacht
Conduite et gestion des entreprises maritimes de pêche
Electromécanicien de marine
Polyvalent navigant pont /machine

LES AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES RESTENT PAR SPECIALITES ET HORS FAMILLES DE METIERS A LA RENTREE 2024

B / Les spécialités professionnelles hors familles de métiers :

B-1 / Dans l'éducation Nationale

Bio-industries de transformation
Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : organier
Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : tuyautier
Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-media
Photographie Métiers et arts de la pierre
Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement
Métiers de la mode - vêtement
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie garnissage
Maintenance nautique
Conducteur transport routier marchandises
Transport fluvial
Métiers de la sécurité
Services de proximité et vie locale
Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile
Accompagnement, soins et services à la personne option B en structure
Optique lunetterie
Prothèse dentaire
Perruquier posticheur
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Technicien en appareillage orthopédique
Traitements des matériaux
Plastiques et composites
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Techniques d'interventions sur installations nucléaires

B-2 / Dans le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien en expérimentation animale

C – Les CAP

Le CAP prépare à un métier dans environ 200 spécialités. Accessible dès la sortie du collège, il dispense un premier niveau de qualification professionnelle

Le CAP se prépare soit par alternance (cf,partie VIII) ou par la formation continue

Retrouvez les spécialités de CAP gérées par les Chambres des Métiers, l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/les-diplomes-de-la-voie-pro/le-cap-certificat-d-aptitude-professionnelle/le-cap-etudes-programme>

📖 Les familles de métiers et les spécialités professionnelles sont soit départementales, soit académiques, soit nationales

- si la famille de métiers ou la spécialité professionnelle demandée est à recrutement départemental, le 1^{er} vœu porte sur le lycée professionnel le plus proche du domicile
- si la famille de métiers ou la spécialité professionnelle demandée est à recrutement académique ou national, le vœu porte sur le lycée le plus proche du domicile où se fait la formation

D/ Les formations professionnelles à recrutement spécifique

6 formations professionnelles en Haute Garonne sont à recrutement spécifiques. Elles nécessitent une candidature de la part de l'élève et une pré-affectation par une commission académique. Si l'élève obtient un avis favorable préalable, il, elle, peut alors candidater par la procédure d'émission de vœux

Incrire alors ce vœu en 1ère place dans l'application Téléservices -SLA ou bien sur la fiche de vœux + remettre au Principal un exemplaire de l'avis favorable préalable de la commission

Les formations « conducteur marchandises » lycée Galliéni – Toulouse

- ▶ 1CAP2 - Conducteur Livreur de marchandises (CLM) / 12 places
- ▶ 2NDPRO - Conducteur Transport Routier de marchandises (CTRM) / 24 places

Dossier à télécharger sur le site de l'établissement :

<https://joseph-gallieni.mon-ent-occitanie.fr/espace-parents/dossiers-de-candidature-rentree-3-40633.htm>

Transmission au lycée Galliéni par courrier ou par mail (0312759F@ac-toulouse.fr) avant **le mardi 14 mai 2024 dernier délai.**

Commission de présélection : **mercredi 22 mai 2024 après-midi.**

IMPORTANT : à l'issue de la commission de sélection, les candidats pré-sélectionnés seront contactés par téléphone en vue d'une **visite médicale OBLIGATOIRE** au lycée du **lundi 27 Mai au vendredi 31 Mai 2024.**

Les CAP du lycée professionnel d'enseignement adapté EREA - Muret

▶ **Public concerné** : élèves du second degré rencontrant des difficultés scolaires importantes et persistantes pouvant être accompagnées de difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite.

- ▶ 1CAP2 - Production et Service en Restaurations (PSR) / 16 places
- ▶ 1CAP2A - Métiers de l'Agriculture option Horticulture / 8 places
- ▶ 1CAP2A Jardinier Paysagiste / 8 places

Dossier téléchargeable en pdf modifiable sur le site de l'EREA. **Le dépôt de ce dossier ne vaut pas inscription au CAP.**

<https://erea-muret.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-etablissement/actualites/retour-des-dossiers-pour-la-commission-de-pre-affectation-en-cap-lea-erea-13674.htm>

Dossier à faire parvenir à l'EREA de Muret à l'attention du directeur par - mail à l'adresse suivante : 0311240e@ac-toulouse.fr - ou par courrier postal à EREA de MURET, 40 avenue Louis Pasteur, 31600 MURET à l'attention de Monsieur le Directeur, COMMISSION CAP en LEA.

Date limite d'envoi : **vendredi 17 mai 2024 – 17h dernier délai**

Commission d'admission EREA : **jeudi 30 mai 2024** - Rectorat

2^{nde} professionnelle métiers de la sécurité au lycée Marie-Louise Dissard Françoise (Tournefeuille) et au lycée Guynemer (Toulouse)

Dossier spécifique à retirer auprès du secrétariat de direction du collège ou bien dans la rubrique « Orientation après la 3^{ème} » de l'ENT

Dossier à renseigner et à remettre auprès du Principal au plus tard pour le 10 mai dernier délai

E/ La « classe passerelle » vers la voie professionnelle au lycée Stéphane Hessel et au lycée Gisele Halimi

- ⑩ Depuis 2020 une classe passerelle vers la voie professionnelle a été créée pour les élèves qui ont eu une décision d'orientation en juin vers la voie professionnelle : 2^{NDE} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP
- ⑩ ont effectué des vœux en mai vers la voie professionnelle
- ⑩ **ont des résultats fragiles à l'issue de la classe de 3^o**
- ⑩ **n'ont pas eu d'affectation au 1^{er} et au 2^{ème} tour, soit mi-juillet**

L'objectif de cette classe est de retravailler le projet d'orientation et de refaire une mise à niveau scolaire, en vue d'une admission en 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

Les entrées et sorties de la classe passerelle sont permanentes, fonction du projet des élèves

L'admission en dispositif passerelle n'est possible que sur constitution d'un dossier spécifique en juillet 2023

F – Voie professionnelle et enseignement privé ou MFR

Comme pour les 2^oGT une poursuite d'étude en 2^oPro ou en 1^{ère} CAP en lycée privé est une démarche volontaire de la famille.

Elle ne dispense pas de l'avis favorable du conseil de classe et de la décision d'orientation pour poursuivre en 2^oGT.

IMPORTANT : Afin d'éviter une multiplicité de vœux et de bloquer des places en lycée public, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant en lycée privé devront le mentionner en 1^{er} place sur la fiche de vœux

2 cas sont possibles :

1^{er} cas : la famille peut justifier par une attestation du lycée privé ou de la MFR que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas uniquement, la saisie d'un vœu dans un lycée public n'est pas utile

2^{ème} cas : la famille ne peut pas justifier par une attestation du lycée privé que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas, inscrire des vœux professionnels dans les lycées publics en 1^{ère} position et dans le privé ou MFR en suivant

Même si vous avez effectué des démarches vers des lycées privés et quelles que soient les réponses qui vous ont été données, je vous conseille vivement de considérer que vous êtes en situation « 2^{ème} cas »

VIII - L'apprentissage :

L'apprentissage est une modalité de formation par alternance exclusivement ouvert pour la formation professionnelle (CAP ou 2nde Professionnelle)

Pour y accéder à la classe de 3^o , il faut

- avoir atteint l'âge de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année civile ;
- avoir une promesse de signature d'une entreprise;
- disposer, dans le CFA, d'une place réservée dans la classe préparant au futur diplôme visé.

Il vous appartient de prendre contact au plus tôt avec la Chambre des Métiers et le Centre de Formation des Apprentis et surtout de trouver un futur maître de stage prêt à signer un contrat d'apprentissage avec votre enfant.

Il est nécessaire de pouvoir obtenir un entretien avec un futur maître d'apprentissage avant la date des conseils de classe et d'avoir une promesse écrite d'embauche.

Il est également nécessaire d'envisager un parcours scolaire vers la voie professionnelle correspondante, afin que votre enfant ait une solution d'orientation en septembre afin d'éviter tout désagrément

Dans ce cas

- cocher « sous statut scolaire » et « sous statut d'apprenti » sur la fiche dialogue
- formuler en vœu 1 dans la formulation des vœux, le vœu scolaire vers la voie professionnelle correspondante et en vœu 2 le vœu « Apprentissage »

IMPORTANT :

📖 La signature d'un contrat d'apprentissage s'effectue à 16 ans sauf si (double condition)

- Ⓣ l'élève a terminé une classe de 3^{ème}
- Ⓣ est âgé de 15 ans (date anniversaire) au plus tard au 31/12/2024

Aucune dérogation ne sera accordée par le Rectorat pour les élèves nés en 2010

1^{er} cas : votre enfant a terminé la classe de 3^o et a 15 ans révolus début septembre. Il peut signer un contrat d'apprentissage

2^{ème} cas : votre enfant a terminé la classe de 3^o et a 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024. Deux possibilités dans l'attente de ses 15 ans (date anniversaire)

1) le CFA peut accueillir l'élève et lui réserve une place pour l'intégrer comme apprenti avant la signature de son contrat à sa date anniversaire de ses 15 ans.

Une convention est passée avec le Rectorat qui rattache administrativement le jeune en surnombre dans un lycée professionnel proche de son domicile jusqu'à ses 15 ans ; âge où il rejoint alors le CFA sous statut d'apprenti.

Durant cette période transitoire le jeune est sous statut scolaire au CFA et est géré administrativement par le lycée professionnel (convention signée entre le CFA et le lycée)

2) le CFA ne peut pas accueillir l'élève avant ses 15 ans. Il est alors inscrit en surnombre en lycée professionnel par le Rectorat dans la spécialité correspondante à sa formation d'apprenti à venir (en attente de sa date anniversaire 15 ans) et une convention est signée avec le CFA

Durant cette période transitoire, le jeune est sous statut scolaire au lycée avec

- ⑩ une préparation à l'apprentissage
- ⑩ des temps de formation en milieu professionnel, de préférence avec la future entreprise concluant le contrat d'apprentissage
- ⑩ consolidation des connaissances et compétences du socle
- ⑩ initiation aux connaissances et compétences du référentiel du diplôme visé lors du contrat d'apprentissage

IX- Dispositif DALY Lycéens

Le Lycée Ozenne – Toulouse accueille à la rentrée de septembre 12 jeunes de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire anxieux, pour une session de 12 semaines renouvelable une fois

Le dossier d'admission est constitué

- d'une lettre de motivation de l'élève et de la famille
- des bulletins scolaires des deux dernières années scolaires
- de la décision d'orientation (fiche dialogue)
- de la décision d'affectation dans le lycée demandé
- d'un courrier médical sous pli cacheté du médecin psychiatre qui suit l'élève ; courrier à l'attention du médecin scolaire avec en objet « Commission DALY_»

Tout élève qui intègre le dispositif DALY procède à son inscription dans son établissement de secteur sur un niveau de 2°GT

X-- Parcours spécifique voie professionnel – Bonus médical hors ULIS

Les élèves à besoins particuliers hors ULIS (les élèves ULIS relèvent d'un parcours spécifique) ayant des problématiques médicales, sociales handicapantes reconnues par la MDPH peuvent bénéficier d'un **bonus médical spécifique sur l'ensemble de leurs vœux de la voie professionnelle dans le département de la Haute Garonne**

Dans ce cas

- **compléter la fiche « Demande de bonus handicap », accompagnée de la notification MDPH , à remettre au Principal pour lundi 29 avril dernier délai**

La fiche de vœux AFFLNET sera jointe par le collègue par la suite et le tout transmis à la commission rectorale début juin

XI– Affectation dans les lycées de l'Académie de Toulouse –La télé-inscription

Depuis 2016, une nouvelle modalité d'inscription est mise en place dans l'ensemble des lycées publics de l'Académie de Toulouse.

Par la télé-inscription ou inscription en ligne via Téléservices d'Educonnect, les familles peuvent inscrire leur enfant dans le lycée d'affectation, exprimer leur souhait pour les enseignements optionnels au choix, l'hébergement (internat, demi-pension) et prendre connaissance des documents administratifs du lycée nécessaires à l'inscription.

Cette procédure permet de simplifier les démarches administratives. **Elle ne se substitue pas à la rencontre avec la famille et l'élève au lycée et à la remise du dépôt d'inscription au lycée d'affectation**

La télé-inscription est ouverte à partir du 27 juin au 1er juillet 2024

XII- Demandes et affectations dans un lycée hors Académie de Toulouse

Tous les élèves de 3° peuvent porter jusqu'à 5 vœux au niveau national tant dans la voie générale que dans la voie professionnelle

- **par Téléservices-SLA** : rechercher un établissement dans l'académie souhaitée puis le sélectionner comme vœu hors académie
- **par la fiche de vœux papier** : porter le vœu hors académie dans les lignes correspondantes. Le vœu sera alors saisi au collège

Attention : renseignez-vous sur les conditions de transport et d'hébergement

XIII- ENT et orientation : Pour compléter la fiche de vœux, vous pourrez vous aider de l'ensemble des documents ONISEP après la 3^{ème}, que vous retrouvez sur l'ENT, rubrique « Orientation près la 3° »
Egalement disponibles dans cette même rubrique, la demande de dérogation de lycée de secteur pour les 2°GT, la demande de parcours particuliers 2°GT, la demande de bonus médical hors pour la voie professionnelle, la sectorisation des lycées par communes de résidence.

P.PRECIGOU

